



Procès-verbal du conseil municipal 10 février 2026

Présents : Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Adjoints au Maire, Aurélie ROUSSEAU conseillère municipale déléguée, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Flavie GUILLOTEAU, Raphaël PROUX, Samuel ROBERT et Violette GAUTREAU, conseillers municipaux.

Absents : Nathalie ANCIAUX (pouvoir à Saïd KADDAR), François DUPONT (pouvoir à Samuel ROBERT), Olivier LE HENAFF (pouvoir à Lydia BEATRIX-BALLET), Freddy PAILLUSSON (pouvoir à Florent LIRONDIERE)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026
2. Délibérations

Numéro	Objet de la délibération
2026_01	Convention d'occupation du cabinet médical
2026_02	Gratuité pour l'événement de l'association SEVE le 4 octobre 2026
2026_03	Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications
2026_04	Vote des taux de fiscalité directe locale
2026_05	Subventions 2026
2026_06	Coût moyen par élève de l'école publique
2026_07	Biogaz information (unité de méthanisation à Trans-sur-Erdre)
2026_08	Modification du tableau des emplois

3. Compte rendu commissions
SIVOM
COMPA
4. Informations sur les différents projets

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Décision : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

DELIBERATION n° 2026_01

Convention d'occupation du cabinet médical

Une psychologue va proposer des rendez-vous au cabinet médical à partir du 12 février et ce, chaque jeudi jusqu'au 31 août 2026. Afin d'amorcer la création d'un plateau technique plus étoffé, il est proposé dans un premier temps de mettre à disposition les locaux à titre gratuit.

Le projet de convention était joint à la convocation.

Des questions ont été posées sur le montant des fluides (qui sera éventuellement refacturé à partir de septembre) et pour savoir si la situation de l'ancienne pharmacie était débloquée.





Décision : la convention est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DELIBERATION n° 2026_02

Gratuité pour l'événement de l'association SEVE le 4 octobre 2026

L'association SEVE sollicite la gratuité de l'occupation des infrastructures communales lors de l'événement qu'elle organisera le dimanche 4 octobre. Le courrier est joint.

- Il est demandé au Conseil municipal d'accorder cette gratuité.
- Il est demandé à six des actuels conseillers et conseillères municipales de se porter volontaires pour aider au service du déjeuner.

Il est noté que cette association valorise le patrimoine communal et que l'événement attire beaucoup de monde.

Décision : la gratuité est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DELIBERATION n° 2026_03

Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, il est proposé au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Les élus décident à l'unanimité :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret cité dans les visas pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

DELIBERATION n° 2026_04

Vote des taux de fiscalité locale

Rappel des taux votés en 2024 et 2025 avec proposition 2026 : hausse uniforme de 1.5%

	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	31.83 %	32.31 %	32.80 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	45.65 %	46.33 %	47.02 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	17.44 %	17.70 %	17.97 %

Il est précisé que l'augmentation proposée permettra un gain d'environ 3000 euros pour les finances communales.





Il est ajouté qu'il y a 14 résidences secondaires dans la commune.

Le maire rappelle qu'il faudra maîtriser le budget de fonctionnement et réduire les dépenses parce que les recettes (notamment les dotations de l'Etat et du Département) vont baisser.

Décision : la proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DELIBERATION n° 2026_05 **Subventions 2026**

Associations

Pour répondre aux demandes de **subventions des associations** pour l'année 2026, rappel des critères appliqués les années précédentes :

- Forfait association teilléenne : 159€
- Montant par enfant de moins de 18 ans domicilié à Teillé : 22€

La liste est détaillée dans le tableau.

En sus des montants accordés selon ces critères, il est proposé de verser les sommes suivantes à deux associations :

- Amicale des pêcheurs à la ligne de Riaillé : subvention exceptionnelle de 100 €
- Centre Régional des Pierres Levées : subvention exceptionnelle de 1 500 €

Il est également proposé de prévoir une somme de 500 euros au compte 65748 pour d'éventuelles subventions à attribuer dans l'année.

Il est évoqué la nécessité de revoir les critères d'attribution à l'avenir en fonction de l'investissement de chaque association dans l'organisation des événements qui animent notre territoire.

Enfin, le Maire informe le Conseil municipal que la directrice de l'école Jacques-Demy sollicite **une subvention pour le voyage scolaire de 19 élèves de la classe de CM1-CM2**, ce qui est conforme à la délibération numéro 2025-005 du 11 février 2025 prévoyant une participation financière de 55 euros par élève pour les projets de voyages scolaires durant 3 ans. Cela représente une somme de 1 045 euros.

Catherine ROUIL, Saïd KADDAR, Samuel ROBERT, Florent LIRONDIERE, François DUPONT et Raphaël PROUX n'ont pas pris part au vote de cette délibération en raison de leurs fonctions dans une ou plusieurs des associations concernées. Il reste 13 votants.

Décision : la proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Associations	Ville	Montant selon critères
ACRO Modèles 44	Teillé	159,00 €
AGEM - Gymnastique enfants	Saint Mars la Jaille	154,00 €
Amicale Laïque Teillé	Teillé	159,00 €
Amicale des pêcheurs à la ligne de Riaillé	Riaillé	350,00 €
APE Jacques-Demy	Teillé	159,00 €
ARMAT	Teillé	159,00 €
ASCED Athlétisme	Teillé	159,00 €
ASCED Handball	Riaillé	88,00 €
Club Badminton Teilléen	Teillé	159,00 €
Club pongiste	Teillé	423,00 €
Cyclo Club de Teillé	Teillé	159,00 €
FCMTL	Teillé	533,00 €
Hand Club Mesanger	Mésanger	132,00 €
Intervillage	Teillé	159,00 €
l'Outil en main de Teillé	Teillé	247,00 €
La Nordique du Donneau	Teillé	159,00 €
Les artistes de Demain	Teillé	159,00 €
LES AINES	Teillé	159,00 €
Lulu Prêt	Trans-sur-Erdre	66,00 €
New Rancard	Teillé	335,00 €
Pays Ancenis Basket	Ancenis	22,00 €
Poly-Gammes	Teillé	159,00 €
Polysons => 1,9€ / hab x 1850 (2025)	Teillé	3 515,00 €
Société des Chasseurs de Teillé	Teillé	159,00 €
Teillé Aéro	Teillé	247,00 €
Tennis Mésanger	Mésanger	44,00 €
Twirling Lignéen	Ligné	22,00 €
Twirling Riaillé Teillé	Riaillé	22,00 €
Twirling Mésanger et Pays d'Ancenis	Mésanger	22,00 €
Voie IN	Teillé	159,00 €

Total 2026 : 8 607,00 € + 500 euros (total 2025 : 10 318.50 €)

DELIBERATION n° 2026_06

Coût moyen par élève de l'école publique

En l'absence de Madame Nathalie ANCIAUX, adjointe au Maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, Saïd KADDAR présente le coût 2025 des élèves à l'école publique Jacques-Demy,





information qui détermine le calcul de la subvention OGEC, et en particulier pour la participation de l'école Saint Pierre de Teillé :

-	2025	par an en 2024	
Coût moyen / élève JD	1 007.40 €	997.51 €	1%
Coût d'un élève en maternelle (effectif : 36)	1 588.50 €	1 600.28 €	-1%
Coût d'un élève en élémentaire (effectif : 51)	597.21 €	654.56 €	-9%

Ces chiffres servent de base de calcul à la subvention OGEC en fonction du nombre d'élèves de l'école Saint Pierre

Ecole Privée - St Pierre	janv-26	Budget 2026	
Maternelles PS MS GS - domiciliés à Teillé	33 enf	52 420.66 €	33 x 1 588.50€
Elémentaires CP CE CM - domiciliés à Teillé	41 enf	24 485.65 €	41 x 597.21€
		76 906.31 €	(2025 : 76 736.80)

Décision : le Conseil municipal prend acte du coût moyen par élève.

DELIBERATION n° 2026_07

Biogaz information (projet de méthanisation à Trans-sur-Erdre – SAS Courtilles)

Une consultation du public a été organisée à la mairie de Trans-sur-Erdre, du lundi 5 janvier 2026 à 9h00 au mercredi 4 février 2026 à 12h30 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS COURTILLES BIOGAZ en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Trans-sur-Erdre au lieu-dit La Culière.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 19 décembre 2025, l'information du public a été assurée par un avis qui est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture, accompagné de la demande de l'exploitant. La DREAL instruit le dossier.

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-administratives-commissions/Installations-classees-ICPE2/Installations-Agricoles/Societe-SAS-COURTILLES-BIOGAZ-a-Trans-sur-Erdre-unite-de-methanisation-consultation-publique>

Il est demandé aux conseillers municipaux de donner un avis consultatif sur ce dossier.

Des objections sont formulées concernant les risques de dégradation des voiries à cause de la circulation de poids-lourds, de l'augmentation de 45% de la production de l'exploitation pour la méthanisation au détriment des cultures nourricières et il est regretté que les





communes avoisinantes, y compris les particuliers, ne puissent pas apporter leurs déchets verts.

Décision : 15 conseillers votent contre ce projet, 4 s'abstiennent et aucun ne vote pour.

DELIBERATION n° 2026_08

Tableau des emplois

Il est proposé deux modifications, pour lesquelles le Comité Social Territorial a émis un avis favorable :

- Suppression de deux emplois vacants (lignes grisées)
- Modification de l'emploi d'agent chargé de l'accueil et de l'agence postale : passage d'un temps complet à un temps non complet (20 heures par semaine annualisées).

Admin	Secrétaire de Mairie	A	Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	Rédacteur principal de 1e classe	Adjoint administratif territorial principal de 1e classe	1	0	TC	35
Admin	Agent chargé de l'urbanisme	C	Adjoint administratif territoriaux	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 1e classe	Adjoint administratif territorial principal de 1e classe	1	0	TC	35
Admin	Agent chargé de l'accueil et de l'agence postale communale	C	Adjoint administratif territoriaux	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 1e classe	Adjoint administratif territorial	1	0	TC	35
Service Technique	Agent polyvalent chargé de la voirie	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1e classe		0	1	TC	35
Service Technique	Agent polyvalent chargé des espaces verts	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1e classe	Adjoint technique territorial	1	0	TC	35
Service Technique	Responsable des services techniques	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1e classe		0	1	TC	35

Le maire fait un point complémentaire sur le poste de secrétaire générale de mairie et informe le Conseil municipal de la création prochaine d'un poste de responsable des finances et des RH pour lequel la commune signera une convention de recrutement avec le Centre de Gestion.

Décision : la modification du tableau des emplois est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.





Compte rendu des commissions

INFORMATIONS

**SIVOM
COMPA**

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : mardi 3 mars 2026 à 19h (consacré au budget)

